



CF_RCATEX12B

Formation ATEX : Mise en oeuvre de la réglementation

La réglementation dite ATEX demande à tous les chefs d'établissement de maîtriser les risques relatifs à l'explosion de ces atmosphères au même titre que tous les autres risques professionnels. Pour cela, une évaluation du risque d'explosion dans l'entreprise est donc nécessaire pour permettre d'identifier tous les lieux où peuvent se former des atmosphères explosives : il s'agit du DRPCE (Document relatif à la protection contre les explosions). De même les salariés travaillant en zone ATEX doivent avoir reçu une formation adaptée à leur intervention dans cette zone.

Objectifs

Être capable :

- De connaître les réglementations en vigueur : exploitant et matériel ATEX
- De comprendre les étapes de la démarche ATEX (DRPCE)
- De mesurer l'impact des choix sur la démarche,
- D'identifier les contraintes de conception, de maintenance et réparation des équipements, de gestion des matériels

**Durée****7.00** Heures en présentiel en présentiel**1** Jour

Pré Requis

Aucun

Parcours pédagogique

GENERALITES SUR LES ATMOSPHERES EXPLOSIVES (ATEX)

- Accidentologie
- Les mécanismes et les conséquences d'une explosion

LA DEFINITION DES ATEX (gaz et poussières)

- Définition réglementaire (code du travail)
- Survenue d'une ATEX
- Sources d'inflammation selon les règles AFNOR

NOTIONS «ELEMENTAIRES» D'UNE EXPLOSION

- Le domaine d'explosivité (LIE et LSE)
- Le point éclair, l'auto inflammation
- Les EMI (énergie minimale d'inflammation)
- Les concentrations
- La ventilation

Exercice d'identification de zones explosives

Exercices de recherche de sources d'inflammations

DIRECTIVES ATEX EXPLOITANTS (1999/92/CE)

- Les grands principes
- Le contenu de DRPCE
- Classification des emplacements ou des ATEX peuvent se présenter
- Prescription de prévention
- Critères de sélections des appareils
- Signalisation des zones
- Formation

DIRECTIVES ATEX MACHINES (94/9/CE)

- Domaine d'application et matériel concerné
- Groupes et catégories
- Marquage
- Le choix du matériel / Zone

ETUDE DE CAS

Version : CFRCATEX12B-20251208

● ASFO Grand Sud

Siret : 834 204 273 00017
N° déclaration activité : 76310897031

● ASFO Grand Sud GP

Siret : 508 047 529 00039
N° déclaration activité : 73810082681

● CEFIRC

Siret : 433 785 946 00032
N° déclaration activité : 72640201664

● ASFO Grand Sud Pays Catalan

Siret : 939 696 886 00018
N° déclaration activité : 76660309966



- Une démarche d'entreprise et comment réaliser le « DRPCE »
- Identification et évaluation du risque ATEX
- Nature et organisation des mesures préventives et correctives
- Réaliser un zonage ATEX
- Liste des travaux effectués en zone ATEX
- Conformité du matériel
- Rédiger le DRPCE

Les + métier

Cette session aborde les réglementations ATEX en vigueur, détaille les étapes de la démarche ATEX (DRPCE), permet de mesurer l'impact des choix sur la démarche et d'identifier les contraintes de conception, de maintenance et réparation des équipements, de gestion des matériels •

Objectifs pédagogiques

- Connaître les réglementations en vigueur : exploitant et matériel ATEX
- Comprendre les étapes de la démarche ATEX (DRPCE)
- Mesurer l'impact des choix sur la démarche
- Identifier les contraintes de conception, de maintenance et réparation des équipements, de gestion des matériels
- Evaluer les contraintes de gestion du personnel (formation, accès aux zones, etc.)

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Echanges de points de vue
- Etude de cas et
- Exploitation d'études réalisées par nos consultants

Méthodes et modalités d'évaluation

Test des connaissances acquises et délivrance d'une attestation de fin de formation

Effectif

De 4 à 12 Personnes